

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>19</i>
<i>Représentés :</i>	<i>2</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

Séance publique du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 06 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes AUBRY Sandrine, Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT, Kedna THOMAS ;
M. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Magali POQUE représentée par Mme Gislaine CRAYSSAC
M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Sandrine AUBRY

Absents :

M. Yohan ENCAUSSE
Mme Karine MINIC

Secrétaire de séance : M. Sébastien FABRE

**Délibération n°
DL20221205**

ACQUISITION PARCELLE AK 544

Vu la proposition de vente faite par monsieur AZEMAR pour un bâtiment de 360 m² sis sur la parcelle AK 544 (1401 m²) rue de la Gagée à Olemps ;

Vu l'avis des services du Domaine du 8 décembre 2021 fixant la valeur vénale de l'ensemble à 215 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

Vu la proposition d'achat faite par la commune d'Olemps d'un montant de 220 000 € auprès des de monsieur AZEMAR,

Vu l'acceptation de la proposition par Monsieur AZEMAR,

Considérant qu'il est maintenant nécessaire d'engager les démarches administratives pour l'acquisition de cette propriété,

Monsieur Edmond ROUTABOUL, rapporteur, présente cette acquisition comme une opportunité pour la construction d'une nouvelle cantine scolaire permettant l'accueil de 200 enfants au déjeuner et de donner un outil de travail aux agents communaux plus fonctionnel

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le projet d'achat de la parcelle AK 544,
- **De demander** à Mme le Maire d'engager toutes les démarches en lien avec cette acquisition,

- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents ou actes s'y rapportant,**
- **D'adopter à l'unanimité,**

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance
Sébastien FABRE



Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le
Date de mise en ligne sur le site internet :